

Que dit la loi sur le report d'audience

Par **Aigentina**, le 13/04/2021 à 12:17

Bonjour,

Une partie à un procès peut demander un report d'audience lorsque les pièces ne lui ont pas été communiquées par la partie adverse en temps utile

quel est ce temps nécessaire ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/05/2021 à 11:51

Bonjour

[quote]

les pièces ne lui ont pas été communiquées par la partie adverse en temps utile

[/quote]

Il y aurait une violation du principe du contradictoire

Je vous suggère de lire ce petit article https://blogavocat.fr/space/brigitte.bogucki/le-principe-du-contradictoire_76a2842b-0f04-427f-94fb-021cfe7df3ba